
 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau des examens d'enseignement supérieur et spécialisé 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Tel : 03.83.86.26.72 Mail : ce.dec2@ac-nancy-metz.fr</p>	<p><u>NOTICE EXPLICATIVE</u> <u>D'INSCRIPTION</u></p> <p>CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE</p> <p>SESSION 2022</p>
<p>INSCRIPTIONS</p>		
<p>DATES D'INSCRIPTION</p>	<p>DU 8 NOVEMBRE AU 3 DECEMBRE 2021</p>	
<p>INSCRIPTION SUR INTERNET</p>	<p>Les inscriptions pour la session 2022 se font à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html</p> <p>☞ <i>Cliquer sur l'onglet de l'examen concerné</i></p>	
<p>RETOUR DES DOSSIERS</p>	<p>La fiche récapitulative d'inscription pour la session 2022, vérifiée et signée, doit être retournée, accompagnée des pièces justificatives demandées, à votre établissement de formation au plus tard le mercredi 8 décembre 2021.</p> <p>Votre établissement de formation transmettra l'ensemble des confirmations d'inscription pour le vendredi 10 décembre 2021 au :</p> <p style="text-align: center;">RECTORAT DE L'ACADEMIE NANCY-METZ DEC2 – Bureau des Examens supérieur et spécialisé 2 rue Philippe De Gueldres CO 30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Votre candidature n'est enregistrée qu'après réception du dossier complet signé. ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.</p>	
<p>DOSSIER D'INSCRIPTION</p>		
<p>PIECES A JOINDRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ➤ Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de vingt-cinq ans. Ces pièces sont conservées dans l'établissement. <i>Les candidats âgés de plus de vingt-cinq ans n'ont pas de justificatif à produire.</i> ➤ Certificat de scolarité ➤ Relevé de notes du DEETS si vous avez échoué à une précédente session. 	

DISPENSES

- **Dispense d'épreuves** : fournir une copie de l'un des diplômes suivants (ou relevé de notes) dans le cas d'une demande de dispense d'un ou plusieurs domaines de formation :
- Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)
 - Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (DECESF)
 - Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)
 - Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)
 - Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) ou Diplôme D'Etat aux Fonctions d'Animation(DEFA)
 - Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)

	DC1	DC2	DC3	DC4
DEASS			✓	✓
DECESF			✓	✓
DEES	✓		✓	✓
DEEJE			✓	✓
DEJEPS / DEFA			✓	✓
DEME	✓		1 ^{ère} partie	1 ^{ère} partie

- **VAE** : fournir la notification de résultats si vous avez validé certains domaines de formation par VAE.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque centre de formation est responsable de votre inscription et de sa validité selon les critères suivants :

- effectivité de la formation théorique et pratique dans tous les domaines de compétences ;
- conformité des stages et de leurs durées, notamment la validation d'une période minimale associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation ;
- le mémoire, le dossier de pratiques professionnelles et le journal d'étude clinique doivent respecter la définition de l'épreuve.

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes invités à prendre contact avec le bureau de la DEC 2 pour connaître les modalités de demande d'aménagement d'épreuves.